



*Association déclarée le 17 janvier 1997
et publiée au Journal Officiel le 19 février 1997*

RAPPORT D'ACTIVITE

2011

*Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques
9-11, avenue Michelet – Bât. B - 93400 Saint-Ouen
☎ 01 82 02 60 13 ☎ 09 74 44 55 06
Email : angvc@sfr.fr
Site Internet : www.angvc.fr*

Avant-propos

Une année critique...et de regrets

C'est sans doute la pire crise qu'a connue l'ANGVC. Non pas une crise d'identité ou portant contestation sur la stratégie menée par ses dirigeants, mais une crise financière sans précédent qui nous a rappelé nos fragilités. Voici le « film » de ces événements.

Il s'en est fallu de quelques heures pour que le juriste soit licencié pour raisons économiques, et d'une poignée de semaines à peine pour que l'association ne se déclare pas en état de cessation de paiement. Des décisions lourdes de conséquences, évitées de justesse grâce à une aide exceptionnelle de la Fondation Abbé Pierre (FAP) et par la décision du Secours Catholique d'effacer notre dette concernant la somme que nous lui avons empruntée (et partiellement remboursée) et d'une mobilisation de certains des adhérents de l'ANGVC qui ont répondu à notre collecte.

En effet, dès le mois de février, la situation de la trésorerie de l'association (ce qu'elle avait effectivement en caisse) ne lui permettait pas d'envisager un fonctionnement au-delà du mois de mars. C'est pourquoi l'association a lancé un appel urgent à dons à ses adhérents, cherchant à mobiliser les voyageurs. Hélas, ce ne sont pas eux qui se sont mobilisés pour sauver l'association, sauf quelques-uns trop rares, mais les « gadjé » de l'ANGVC. Regrettable et décevant... Mais, bien que l'effort produit par ces donateurs soit loin d'être négligeable, il n'a pas été suffisant pour sauver la situation. C'est pourquoi, l'ANGVC a sollicité l'allègement de la dette qu'elle avait auprès du Secours Catholique. Cependant, tout en considérant le poids de cette « charge » en moins, il y avait urgence à diminuer les dépenses de l'association. Et c'est pourquoi le licenciement du juriste fût sérieusement envisagé (la procédure a même été engagée). C'est à ce moment précis qu'une proposition exceptionnelle de la FAP nous a été faite. L'ANGVC a donc décidé de ne pas licencier. Et l'avenir lui a donné raison... Ainsi, à partir d'une situation extrêmement critique, l'association a vu se desserrer le nœud de la corde qui l'étouffait et a pu se mettre en recherche d'un nouveau local et de solutions pour l'avenir. Trouver ce local a pris plus de temps que prévu, malgré le soutien sans faille et le réseau de certains soutiens, et rechercher des solutions pour l'avenir a nécessité de faire appel à une aide extérieure dans le cadre d'un dispositif appelé « dispositif local d'accompagnement »(DLA). Or, cette mission d'accompagnement a mis le doigt sur certaines de nos faiblesses, notamment certains aspects de notre gouvernance, c'est-à-dire notre capacité à organiser le fonctionnement équilibré de l'association et, pour les administrateurs, à assumer pleinement leur rôle de dirigeant associatif. S'est aussi posée la question de l'appellation de l'association : doit-on maintenir le qualificatif « catholiques » ou le remplacer par un autre plus en phase avec l'objet laïc de l'ANGVC ? Une consultation est en cours et le débat est ouvert.

Mais si l'année 2011 a été difficile pour la structure, elle l'a été également pour les familles touchées de plein fouet par les effets de la crise des économies occidentales et ses répercussions planétaires. Selon les remontées qui nous parviennent au détour des conversations que nous avons avec les familles qui nous joignent, il semble bien qu'aucun secteur d'activité ne soit épargné. Qu'il s'agisse de la vente ambulante sur les marchés, du démarchage, de la ferraille ou des services chez les particuliers, toutes ces activités sont en recul sensible et génèrent moins de ressources.

Par ailleurs, on a finalement lu le rapport de M. Pierre Hérisson, chargé d'une mission par le Premier Ministre juste à la veille d'une discussion parlementaire sur l'abrogation de la loi de 1969 portant sur les titres de circulation que le gouvernement ne souhaitait pas enterrer. Résultat ? Rien de particulièrement nouveau en termes de propositions de la part du président

de la Commission nationale consultative des gens du voyage : tout restera à obtenir après les échéances électorales de 2012. Ce sera sans doute encore long comme tous les combats pour l'accès aux droits.

Une nouveauté en 2011 ! Ce fût la première année de l'application de la taxe sur les résidences mobiles. Il y a eu beaucoup de cafouillages car tous les services fiscaux ne semblaient pas être informés de la mesure... Mais, attention, gare aux contrôles en 2012 !

L'ANGVC a également poursuivi son initiative auprès de l'ensemble des préfetures visant à condamner l'existence d'interdictions générales et absolues d'installation des résidences mobiles, habitat permanent de leurs utilisateurs, inscrites dans les documents d'urbanisme des communes. De même, l'association a persévéré sans répit pour faire accéder les familles qui la sollicitent aux raccordements aux réseaux. Plusieurs procédures ont été engagées par le juriste et couronnées de succès. Cependant, l'inquiétude nous gagne car les résistances à accorder l'accès aux raccordements grandissent alors que nos outils juridiques pourraient s'avérer bientôt obsolètes.

On ne répètera pas non plus assez nos profonds regrets du manque flagrant de mobilisation des voyageurs fin 2010 contre l'article 32 ter A de la loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure (LOPPSI 2). Or, cette lutte tenace par ses opposants a conduit le Conseil constitutionnel à condamner en 2011 cet article qui menaçait pourtant également l'habitat des voyageurs... qui devraient méditer cette leçon de mobilisation citoyenne.

Cependant, le plus important des regrets pour 2011, restera sans doute celui de n'avoir pas eu de réaction du moindre voyageur qui se serait vu opposer un refus d'inscription sur les listes électorales suite à la campagne que nous avons lancée en début d'année. Il n'aurait fallu pourtant qu'une seule opportunité pour que nous exercions avec lui un recours contre un tel refus et nous aurions alors saisi le Conseil constitutionnel ! Et probablement gagné ! Une fois de plus encore, ce n'est pas faute d'avoir informé ...

Cependant, malgré toutes ces déceptions répétées, chaque nouvelle sollicitation d'une famille en difficulté relance notre combat au quotidien qui contre le refus d'inscrire des enfants à l'école, qui contre un règlement intérieur aux dispositions inadmissibles, ou encore contre toute mesure d'exclusion sociale aux relents discriminatoires. Cela fait 15 ans que l'ANGVC le fait et, quel que soit le nom qu'elle se choisira, elle continuera. Car ce qui ne changera pas, ce qui est à l'origine de cette histoire qui s'écrit au jour le jour, c'est cette ferme volonté, définie par les voyageurs eux-mêmes, d'être une association au service des voyageurs.

LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

L'ANGVC est une association gérée par un Conseil d'administration qui a réélu le 22 mai 2011 **Alice JANUEL**, dite "Georgette", comme Présidente.

Cela fait maintenant six ans qu'Alice JANUEL remplit pleinement son rôle de représentante de l'association et, plus largement, des voyageurs partout où elle est appelée. Elle exerce de façon continue son contrôle des affaires internes, mais aussi propose de nouvelles réflexions qu'elle soumet à l'avis des membres du Bureau.

L'Assemblée Générale - Le Conseil d'Administration - Le Bureau

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 22 Mai 2011 aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Cette assemblée a été marquée par de nombreux échanges des participants sur des questions ayant trait à la vie de l'association.

Les membres du Bureau de l'ANGVC se sont retrouvés le 22 mars 2011 et ont adopté en 2011, sur la base d'une large concertation, deux avis à l'unanimité, le 14 janvier et le 27 septembre, relatifs au mandat donné pour l'audition du Délégué général par les services de police dans le cadre de la plainte collective contre les fichiers MENS ainsi que celui donnant mandat à la présidente d'engager une procédure contre le refus de la Mairie d'Entraigues d'inscrire et d'accepter certains enfants à l'école.

Pour compenser l'impossibilité physique ou pécuniaire de se réunir, de nombreux et très réguliers contacts téléphoniques ont eu lieu entre la Présidente et les différents membres du Bureau, notamment avec le Vice-président, pour suivre de près l'activité de l'association. Ce suivi a été servi par les informations régulièrement fournies par le Délégué Général.

Le Conseil d'Administration a été convoqué pour délibérer le :

- ▶ 21 mai aux Saintes-Maries-de-la-Mer (13)
- ▶ 22 mai aux Saintes-Maries-de-la-Mer (13)
- ▶ 4 novembre à Saint-Denis (93)

Ces instances reflètent l'engagement des délégués dans la vie de l'association et veillent au suivi de la stratégie œuvrant à favoriser la reconnaissance de l'habitat caravane et sa prise en compte dans les documents d'urbanisme des collectivités, et revendiquant, pour les communes ne s'étant pas soumises à leurs obligations, un droit au stationnement opposable.

Le Conseil d'administration a enregistré le départ de 5 membres (M. Bauer, J. Bonnant-Michel, M. Contet, A. Demestre et J. Dorkeld). Il n'a pas accueilli de nouveaux membres. Ce qui porte à 22 le nombre d'administrateurs, qui ont reconduit dans leurs fonctions respectives tous les membres du Bureau sortant.

Dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement, tous les membres du Conseil d'administration ont été régulièrement informés par courrier ou par mail, voire directement par téléphone, de l'avancée de la démarche et certains ont été directement interviewés par la chargée de mission. Enfin, lors de la restitution de rapport final, quatre administrateurs, résidant en Ile de France ou à proximité, ont participé à la rencontre autour de la Présidente.

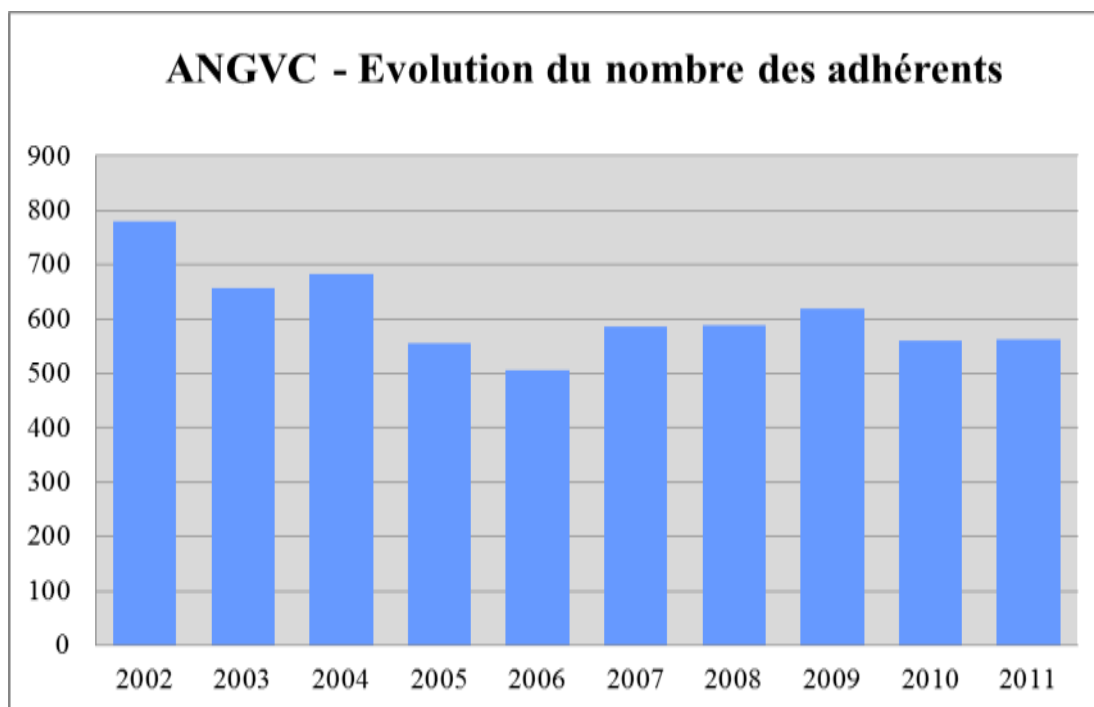
Les adhésions

Le nombre des adhésions, qui avait atteint le chiffre de 559 en 2010, est resté relativement stable à 563. Ce résultat reste toujours décevant à nos yeux, et reflète encore un certain désengagement des délégués qui n'ont pas porté l'effort suffisant à la mobilisation d'adhérents et à présenter le travail de l'association au bénéfice des familles.

Comme les années précédentes, l'histoire se répète car de nombreux carnets d'adhésion 2011 n'ont pas pu encore une fois être enregistrés. Si des adhérents ont cotisé, ils n'ont pu être pris en compte car leur cotisation n'est jamais parvenue à l'ANGVC. Ils n'ont donc pas reçu le bulletin interne, ni ne pourront être convoqués à la prochaine Assemblée Générale au mois de mai 2012.

Comme l'an passé, fin décembre 2010, l'ANGVC a inséré dans son bulletin interne un coupon de relance des adhésions auprès des adhérents ainsi qu'un coupon destiné à collecter des dons.

Années	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre d'adhésions	779	657	683	556	506	587	589	620	559	563



Suite à la décision du Conseil d'administration du 21 mai 2007, les cartes des adhérents de l'Association départementale des Gens du Voyage Catholiques de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire ont fait l'objet en 2011 d'une restitution de cinq euros par adhérent à ces associations sur présentation d'une liste récapitulative détaillée.

Le Délégué général

Il coordonne et anime la communication entre le siège social, le Conseil d'Administration, le Bureau et supervise les actions de l'association auprès des familles. Il veille à ce que les résolutions adoptées par les instances de l'association aboutissent.

Au service de l'association, il est également une force de proposition à ses dirigeants. Il informe au jour le jour la Présidente, Alice JANUEL, et le Vice-président, Christophe SAUVE, de tout événement ou information qui touche la vie associative et des questions d'actualité qui concernent l'environnement de l'objet statutaire.

Il est également mandaté par une délégation de pouvoir de la Présidente et il est codétenteur de la signature bancaire par décision adoptée par l'Assemblée Générale. Son travail concerne la tenue du secrétariat général de l'association, les demandes de financement et les prévisions budgétaires, l'enregistrement des adhésions, mais aussi le suivi des relations avec les partenaires ministériels et associatifs sur l'ensemble des dossiers.

Sa fonction l'amène également à superviser le travail de l'assistant juridique et à opérer une mission de veille d'actualités économiques, sociales et juridiques qu'il diffuse de façon régulière sur le réseau de l'association et veille à l'actualisation des données sur le site Internet. Enfin, il assure la liaison avec le cabinet REGVAL qui établit les bulletins de salaires et les déclarations des charges sociales ainsi que la rédaction des contrats de travail. Il assure les relations avec les fournisseurs et procède aux dépenses administratives courantes, il effectue les saisies de la comptabilité qui permettent au cabinet REGVAL d'établir et de contrôler les comptes de l'ANGVC et réalise le travail administratif de l'organisation.

Sa présence permanente au siège l'amène également à traiter certaines requêtes et à informer les familles de Voyageurs en difficulté. En cas de nécessité, il intervient immédiatement auprès des autorités compétentes. Si l'affaire nécessite une analyse et une intervention juridique plus

conséquence, il transmet une fiche d'information à l'assistant juridique de l'association. Il remplace celui-ci, en son absence dans le suivi des dossiers.

Il lui appartient également de mettre en œuvre toutes les actions relevant de l'objet statutaire de l'ANGVC, en particulier les campagnes de sensibilisation et d'information et les actions de formation. Ainsi, en 2011, il a assuré plusieurs sessions de formation auprès d'acteurs de l'habitat et du logement ainsi qu'auprès d'élus (cf. section formation)

Sa fonction l'amène par ailleurs, sous le contrôle de la Présidente, à intervenir auprès des élus ou de toute institution dans les affaires touchant les Gens du Voyage. C'est ainsi qu'il a été amené à poursuivre, en lien étroit avec Henri PIERRE, le travail pilote de questionnement des institutions de l'Oise concernant l'habitat des voyageurs et les questions d'urbanisme. A noter que ce travail minutieux et riche d'enseignements donnera lieu à une nouvelle enquête nationale en 2012.

Marc BEZIAT surveille en permanence l'environnement sociopolitique et les questions spécifiques touchant divers sujets en lien avec la vie des voyageurs. Il diffuse l'information, selon sa nature, vers la Présidente et les membres du Conseil d'administration, vers les familles qui le sollicitent, vers les parlementaires ou vers les partenaires de l'ANGVC.

Il est intervenu également au cours de journées d'information et de sensibilisation ou de rencontres institutionnelles :

- le 4 janvier au Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et du logement;
- le 5 janvier au Conseil Régional Ile de France ;
- le 10 janvier au cabinet d'avocat W. Bourdon dans le cadre de la plainte collective relative aux fichiers MENS ;
- le 12 janvier à la Délégation régionale Rhône-Alpes de la Fondation Abbé ;
- le 26 janvier, entendu par la BRDP dans le cadre de la plainte collective sur les fichiers MENS ;
- le 27 janvier à la Mairie de St Denis ;
- le 31 janvier avec l'antenne 77 de l'ANGVC ;
- le 3 février à la FNASAT – réunion concernant les « Dépêches Tsiganes » ;
- le 5 février à un colloque MRAP – Paris ;
- le 11 février à la Délégation régionale Nord-Pas de Calais de la Fondation Abbé ;
- le 15 février au Conseil Régional Ile de France – journée d'étude habitat des GDV ;
- le 16 février à la FNASAT – réunion avec l'UEJF sur voyage mémoriel en Pologne ;
- le 21 février – réunion de travail « Quinzaine antiraciste de St Denis » ;
- le 4 mars – réunion du collectif associatif du 95 ;
- le 10 mars – journée de sensibilisation MRAP 78 / Restos du Cœur ;
- le 17 mars avec l'ADEPT 93 ;
- le 26 mars avec La Voix des Roms - « Quinzaine antiraciste de St Denis » ;
- le 31 mars avec Gaëlla Loiseau – médiatrice « grands passages » à la préfecture du 34 ;
- le 1er avril à l'ADGVE 91 ;
- le 6 avril avec la Délégation Générale de la Fondation Abbé Pierre ;
- le 7 avril avec l'ADEPT et les associations GDV du 93 ;
- le 8 avril au colloque sur les Roms à Aubervilliers (93) ;
- le 13 avril pour un point presse du collectif associatif du 95 ;
- le 13 avril avec Bernard Monnier, le Président de l'URAVIF ;
- le 26 avril avec l'antenne 77 de l'ANGVC ;
- le 27 avril à la Commission nationale consultative des gens du voyage ;

- le 29 avril avec Stéphane Lévêque, le directeur de la FNASAT- Gens du Voyage ;
- le 6 mai avec Joseph Le Priellec, responsable des formations à la FNASAT- Gens du Voyage ;
- du 20 au 22 mai pour l'assemblée générale de l'ANGVC aux Saintes-Maries-de-la-Mer ;
- le 3 juin avec le secrétariat de l'Aumônerie Nationale – recherche de locaux ;
- le 7 juin avec l'antenne 77 de l'ANGVC ;
- le 9 juin avec la FOL 93 – diagnostic préalable du dispositif local d'accompagnement ;
- le 17 juin avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France ;
- le 21 juin avec l'antenne 77 de l'ANGVC ;
- le 22 juin à la Commission nationale consultative des gens du voyage ;
- le 23 juin avec la DGCS – évaluation actions 2010
- le 30 juin avec l'UEJF et la FNASAT – Gens du Voyage : projection du film d'Anna Pitoun tourné pendant le voyage en Pologne ;
- le 27 juillet à Montpellier avec la Fnasat-Gens du Voyage, le réseau RELIER et Gaëlla Loiseau;
- le 8 septembre à la table ronde de RELIER sur habitat léger et mobile à la Fondation Abbé Pierre ;
- le 12 septembre avec l'antenne 77 de l'ANGVC ;
- le 20 septembre au Ministère de la Culture – groupe de travail gens du voyage ;
- le 22 septembre au Sommet des Maires sur les Roms à Strasbourg ;
- le 21 octobre avec le cabinet MOUVENS – dispositif local d'accompagnement ;
- le 3 novembre avec le cabinet MOUVENS – dispositif local d'accompagnement ;
- le 17 novembre à l'Inspection Académique du 93 ;
- le 18 novembre avec le cabinet MOUVENS – dispositif local d'accompagnement ;
- le 29 novembre aux Assises régionales « Accès à l'eau pour tous » à St Ouen ;
- le 30 novembre – session de formation d'élus des Yvelines ;
- le 1^{er} décembre – réunion « Quinzaine antiraciste de Saint Denis » ;
- le 2 décembre – session de formation d'élus de Seine-et-Marne ;
- le 2 décembre avec le cabinet MOUVENS – dispositif local d'accompagnement ;
- le 7 décembre - session de formation d'élus à l'antenne de Montpellier de la Délégation régionale de la Fondation Abbé Pierre ;
- le 15 décembre avec le cabinet MOUVENS – dispositif local d'accompagnement

Le Délégué Général participe également régulièrement aux réunions de travail des groupes locaux dans lesquels l'ANGVC est engagée et suit l'évolution de leurs actions de terrain en Seine-et-Marne et dans le Val d'Oise. Il a par ailleurs initié depuis le mois de juillet 2011 une sensibilisation du réseau aux fins de créations d'antennes ou de groupes locaux sur le territoire. Fin décembre, une seule antenne est en cours de création.

Enfin, il assume la mise à jour du site Internet, la rédaction et la mise en page des bulletins de liaison trimestriels de l'association. L'expédition des bulletins est assurée par une personne bénévole.

L'Assistant Juridique

M. Yanaël KARSENTY est très fréquemment sollicité pour des conseils en matière d'urbanisme, notamment sur les démarches préalables ou celles à entreprendre face à une situation délictuelle.

En 2011, l'association a ouvert et/ou suit encore actuellement **167** dossiers auprès des familles (contre 108 en 2010). Cela représente **571 interventions** ou suivis opérés, quelle qu'en soit la

nature, soit un peu plus qu'en 2010 (539). Ce travail essentiel et prioritaire parmi les actions de l'ANGVC, se caractérise par :

- la réactivité de nos interventions et la pertinence de nos réponses
- par une expertise technique et le suivi individuel opéré
- par un champ élargi d'intervention (gestion des aires, documents d'urbanisme)

Dix procédures ont été audiencées (dont une devant une cour d'appel), engagées ou pilotées et/ou les recours rédigés au nom des familles par le juriste en 2011 (contre 12 en 2010). Ce chiffre illustre la difficulté à obtenir des familles leur accord pour faire valoir leurs droits devant la justice.

Parmi ces procédures, cinq procédures dans lesquelles l'association s'est directement engagée, par la voix de sa Présidente, qui pour faire la lumière sur l'existence supposée de fichiers à caractère ethnique, qui pour dénoncer le caractère raciste d'un texte outrageant pour les gens du voyage, qui pour exercer un recours contre un arrêté municipal, qui contre un refus de scolarisation ou contre certaines dispositions introduites dans un règlement intérieur d'aire d'accueil.

Concernant le suivi de certains dossiers, en particulier ceux relatifs à l'urbanisme et à l'habitat, l'expertise d'Henri PIERRE, administrateur de l'association, est restée déterminante. Avec Roland Gruart, il mène dans l'Oise une stratégie innovante visant à capitaliser une expérience à répliquer dans d'autres régions. Ils sont ainsi intervenus auprès de 81 communes et 3 EPCI du département au cours d'une des phases d'élaboration de leur document d'urbanisme. Cette démarche est à l'origine d'une initiative ambitieuse qui se déroulera en 2012 à l'échelle nationale. Toutefois, cette action pilote rencontre ses limites car elle se heurte à une faible mobilisation bénévole pour en prendre le relais.

L'activité de l'association reflète cette année encore les difficultés quotidiennes et, dans de nombreux cas, les situations familiales précaires, indécentes et injustes que vivent les Gens du Voyage et auxquelles l'association tente d'apporter des solutions équitables. Les problèmes concernent toujours :

- les entraves en matière d'urbanisme ou d'habitat, pour ceux qui deviennent ou sont déjà propriétaires d'un terrain
- le stationnement des familles avec leurs caravanes
- les démarches dans leur vie quotidienne pour faire valoir et respecter leurs droits

Problématique	Nbre de familles concernées	Interventions et/ou suivis opérés
Stationnement	30	57
Circulation	3	11
Urbanisme et Habitat	39	93
Raccordements EDF/Eau	26	77
Gestion des aires	10	15
Enquête sur documents d'urbanisme	1	246
Assurances	3	9
Scolarisation	8	16
Autres	47	47
Total	167	571

Le constat fait apparaître une augmentation sensible du nombre de familles qui ont sollicité l'ANGVC : 167 contre 108 en 2010. Cet accroissement statistique pourrait peut-être s'expliquer par :

- les effets de la crise qui génèrent des situations où l'accès aux droits est remis en cause
- une meilleure information des familles quant à la qualité du travail d'accompagnement opéré par l'association
- un plus grand nombre de familles concernées dans les difficultés liées à la gestion des aires d'accueil

Notre tableau indique que les difficultés rencontrées par les familles portent sensiblement plus sur les questions relatives à l'habitat, à l'urbanisme et aux raccordements aux réseaux (235) que sur les difficultés de stationnement (112) ou toute autre difficulté. Cependant, afin de ne pas minimiser la persistance des difficultés de stationner, il faut avoir à l'esprit que l'ANGVC est rarement sollicitée pour les difficultés de stationnement de grand passage ou de groupes familiaux importants pour lesquels, selon ses observations, les obstacles restent nombreux sur l'ensemble du territoire.

Dans le cadre de sa formation permanente, l'assistant juridique a pu suivre à Strasbourg en septembre une formation destinée aux avocats et juristes dispensée par le Conseil de l'Europe sur les questions relatives aux outils d'intervention prévus au sein du Conseil de l'Europe. Enfin, à titre personnel, M. KARSENTY a suivi un cursus universitaire en droit de l'environnement et de l'urbanisme.

Urbanisme et habitat

Les axes d'intervention de l'association se sont démultipliés autour de trois champs d'intervention :

- l'appui et le conseil aux familles qui la sollicitent directement quant aux difficultés rencontrées en matière d'occupation de sols sur leur terrain
- l'expertise juridique en matière de procédures en coordonnant directement le travail des avocats, notamment concernant les affaires relatives aux raccordements aux réseaux
- l'état des lieux au niveau national des interdictions d'installation de caravanes, habitat permanent des gens du voyage, inscrites dans les documents d'urbanisme des communes

Le stationnement

A l'exclusion des difficultés rencontrées avec certains gestionnaires d'aires d'accueil, c'est une intervention sur six traitée par l'ANGVC en 2011 qui concerne le stationnement. L'accroissement du nombre de places d'accueil disponibles sur l'ensemble du territoire n'a pas empêché des familles de voyageurs, arrivant sur le territoire d'une commune, de ne pouvoir y stationner faute de terrain ou de places disponibles ou en raison du coût trop onéreux ou de situations où l'aire n'offre plus d'opportunité aux familles de passage. Ces familles sont alors contraintes de s'installer sans autorisation où elles le peuvent et subissent le plus souvent des fortes pressions avant de devoir repartir en errance.

Fait notable, concernant la gestion des aires d'accueil, l'ANGVC, qui s'est toujours fortement mobilisée sur la question des règlements intérieurs, notamment par la diffusion d'une fiche de recommandations et de conseils, a engagé plusieurs recours contre des règlements.

Le bénévolat

En 2011, le siège de l'ANGVC a été renforcé par la contribution de quelques bénévoles pour divers travaux tels que l'expédition du bulletin de liaison et des guides, la recherche d'informations, l'administration générale ou le secrétariat.

En région, quelques bénévoles ont rejoint les rangs de l'association en solidarité avec les voyageurs, en particulier au sein des antennes locales, tandis que ces derniers continuent de s'investir également dans des associations locales.

Il apparaît néanmoins qu'un effort doit être dorénavant porté sur la recherche de compétences complémentaires afin que le Délégué Général puisse dégager plus de temps à des actions prospectives et d'animation du réseau.

LA VIE DE L'ASSOCIATION EN REGION

Un certain nombre, parmi les adhérents, est mobilisé également dans des associations à vocation locale ou régionale pour la défense et le soutien des Gens du Voyage.

Association Départementale des Gens du Voyage Citoyens (ADGVC 44)

Marquée par une modification de son intitulé (« citoyens » au lieu de « catholiques »), abandonnant non son histoire mais une qualification sans lien direct avec son objet, l'année 2011 aura vu l'ADGVC 44 prendre une ampleur et une dimension jamais atteintes auparavant. C'est le résultat du développement et de l'extension des actions mises en œuvre depuis de longues années qui est ainsi valorisé au sein d'un montage associatif partenarial. Jusque-là ignoré des institutions, le travail de soutien et de médiation auprès des familles ainsi que d'information des collectivités, réalisé avec l'appui d'une forte mobilisation des adhérents, est sans doute une des clés du « succès » rencontré auprès des collectivités du département.

L'expertise de l'ADGVC 44 est reconnue et son savoir-faire devenu incontournable aujourd'hui. Plusieurs conventions partenariales ont ainsi été engagées avec des collectivités. Cette « montée en puissance » l'a amené à embaucher plusieurs chargés de mission permanents.

Ainsi, l'ADGVC 44 a poursuivi son engagement auprès des familles :

- dans le suivi des dossiers de logement, notamment sur des terrains familiaux aménagés
- dans la médiation avec les collectivités et les institutions
- dans l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et la formation
- dans l'encadrement des dossiers d'accès au micro crédit
- dans l'appui à la scolarisation des enfants.
- dans le travail de partenariat et de réseau avec d'autres organisations

L'association participe activement à l'engagement citoyen de ses membres dans les instances départementales qui traitent des questions des Gens du Voyage, mais aussi dans des réunions publiques ayant pour thème la discrimination, la solidarité ou l'urbanisme.

Par ailleurs, l'association exprime sa solidarité de vue sur la question de l'accueil des Roms à travers sa participation à un collectif associatif.

Pour accompagner son développement, elle a su s'appuyer sur des partenariats locaux complémentaires avec plusieurs associations comme "Une famille un toit", la Fondation Abbé Pierre, la Ligue des Droits de l'Homme, le MRAP ou la FNASAT dont elle est membre; elle s'est assurée par ailleurs les services d'un cabinet d'avocats qui complète son réseau de bénévoles ayant une expertise utile.

Association Départementale des Gens du Voyage Catholiques (ADGVC 49)

Cette association qui se développe autour de son président, Martial BRILLANT, d'un groupe de voyageurs et de Michel ROBICHON, intervient auprès des familles par un accompagnement individualisé, par une implication au sein des instances institutionnelles et par des rencontres avec d'autres associations. Elle a ainsi participé aux travaux d'actualisation du schéma départemental du Maine et Loire.

Selon ce qu'il a assuré à Alice JANUEL, la Présidente de l'ANGVC, le Président de l'association s'est désengagé de l'UFAT, mouvement associatif auquel il avait adhéré en 2010.

Dans les autres départements

Administrateurs ou simples adhérents de l'ANGVC, nombreux sont ceux qui se mobilisent soit au sein d'associations de soutien aux Voyageurs comme par exemple Rencontres Tsiganes à Marseille (13), l'APGVA en Auvergne (63), l'ARTAG dans le Rhône (69) ou comme bénévoles, tels Roland Gruart et Henri PIERRE dans l'Oise (60).

A **Marseille** et dans les départements qui l'entourent, Alain FOUREST coordonne les actions de Rencontres Tsiganes. Respectueuse de l'égalité des droits pour tous, l'association affiche fermement ses positions dans la défense des intérêts des familles, y compris les Roms. Elle reçoit le soutien de nombreux Voyageurs, dont certains sont également membres de l'ANGVC.

Dans l'**Hérault**, Alice JANUEL, la Présidente de l'ANGVC, participe assidûment aux travaux de la Commission départementale des Gens du Voyage et assure avec Nelly DEBART la défense de familles dans leurs difficultés. Alice JANUEL est aussi membre de la Commission départementale des Gens du Voyage des **Bouches du Rhône**.

Dans l'**Oise**, depuis de nombreuses années déjà, Roland Gruart, Aumônier pour la région Picardie-Champagne-Ardenne, ne cesse de porter la cause des voyageurs devant la scène publique afin de ne pas laisser les élus la maintenir dans l'indifférence. Sa connaissance des familles et du contexte sociopolitique sert un engagement sans faille. Il est épaulé dans l'analyse des situations par Henri PIERRE. Au fil des mois, leur action synchronisée, en matière de lutte contre les discriminations inscrites dans les documents d'urbanisme des communes, a marqué de son empreinte les grandes lignes stratégiques de l'association sur ces questions. Et, ce, toujours avec le souci de pouvoir capitaliser leur expérience au profit des familles de voyageurs.

Dans le **Tarn-et-Garonne**, un groupe de bénévoles, issu de l'Aumônerie locale, avait souhaité s'organiser et s'engager de façon distincte dans l'action associative auprès des familles. Les circonstances n'ont malheureusement toujours pas permis de voir ce projet aboutir.

Dans les **Côtes d'Armor**, un groupe de bénévoles et de voyageurs ont répondu favorablement à l'appel de l'association nationale pour créer une antenne à St Briec au début de l'année 2012.

ANGVC – antenne 10

L'antenne fonctionne depuis plus d'un an et ses animateurs sollicitent régulièrement l'ANGVC sur les questions auxquelles ils ne peuvent répondre de façon complète, notamment sur les questions d'assurance ou de durée de séjour.

ANGVC - antenne 74

Alain FAYARD, un des administrateurs de l'association en Haute-Savoie, assume l'animation d'un groupe local autour de Thonon les Bains, et participe aux travaux de la Commission départementale consultative. Il contribue également à une action de distribution de denrées alimentaires et a créé un site Internet.

Il participe, en lien avec d'autres représentants associatifs, aux réunions et aux groupes de travail relatifs à l'actualisation du schéma départemental.

ANGVC - antenne 77

Le comité de pilotage de l'antenne, auquel le Délégué général de l'ANGVC participe, se réunit tous les deux mois pour échanger sur la situation des familles suivies et des initiatives engagées.

C'est Jean-Luc PICHON, Délégué départemental du Secours Catholique, qui anime ce groupe avec Philippe DERIEUX, administrateur de l'ANGVC et Elisabeth TASSEL auxquels se sont joints quelques autres, dont deux ou trois familles de voyageurs.

La situation particulière des Voyageurs en Seine-et-Marne, où vivent de nombreuses familles, a également amené le collectif à se mobiliser sur la question des terrains familiaux, en particulier au sein de la Commission départementale consultative des Gens du Voyage.

Le Collectif associatif du Val d'Oise (95)

Créé à l'initiative d'ATD Quart Monde 95 pour soutenir et aider à résoudre la situation des familles de Voyageurs en difficulté depuis plusieurs années, le Collectif 95 regroupe : l'ANGVC, l'ASET 95, ATD Quart-Monde 95, l'Aumônerie Diocésaine des Gens du Voyage, le CCFD 95, la LDH 95 auxquels s'est également joint le Secours Catholique ainsi que deux personnes engagées à titre individuel. Il est une force de propositions et de soutien aux Voyageurs face aux autorités dans le département.

Certains ont particulièrement soutenu et défendu les familles de voyageurs qui ont déposé un recours devant le tribunal administratif dans le cadre du dispositif du Droit au Logement Opposable (DALO). Ce groupe joue un rôle actif dans la défense des familles Roms installées dans le département.

LA COMMUNICATION VERS LES INSTITUTIONS

Pour défendre les droits des Voyageurs, l'ANGVC se doit d'alerter de tout abus.

L'association est intervenue auprès de plusieurs communes au sujet des difficultés rencontrées par les familles, leur demandant une intervention rapide pour trouver une solution aux problèmes signalés.

Cette année a été marquée par le renouvellement d'une campagne d'incitation à l'inscription sur les listes électorales insérée tout au long de l'année, comme en 2006, dans le bulletin de l'association. Au-delà, l'ANGVC a participé à une campagne commune sur ce thème avec la FNASAT-Gens du Voyage, l'ASNIT et l'UFAT (cf. annexe) ainsi qu'avec les Dépêches Tsiganes.

Qu'il s'agisse de questions relatives à la sécurité, au règlement intérieur, à la tarification, l'association a également alerté les collectivités concernées et réagi aux dysfonctionnements observés dans la gestion de certaines aires d'accueil. Avec le succès rencontré par la diffusion d'une fiche pratique, « Règlement intérieur : ce qui est abusif, ce qui est acceptable », éditée par l'association en 2010, pour dénoncer les pratiques arbitraires, l'association s'est engagée sur une action (cf. lettre au Maire de La Farlède du 23/11 en annexe) contre les dispositions du règlement de Montpellier (34) et La Farlède (83).

Dans la poursuite de son objectif de défendre l'égalité de traitement des gens du voyage, en particulier en matière d'habitat, l'ANGVC a communiqué (cf. CP du 11/03 en annexe) sur les résultats de son enquête menée par courrier auprès des 95 préfets de métropole visant à valoriser les actions positives menées par les services déconcentrés de l'Etat concernant le porter à la connaissance des collectivités en matière d'obligations législatives et réglementaires veillant à faire respecter la diversité de l'habitat et la mixité sociale dans leurs documents d'urbanisme. A noter, à ce sujet, le travail de méthode exemplaire (cf. courrier du 27/12 au Préfet de l'Oise), élaboré et mené par Henri Pierre et Roland Gruart dans l'Oise, qui poursuivent de leur assiduité les communes dont les documents d'urbanisme recèlent une interdiction générale et absolue suspectée.

Enfin, la Commission nationale consultative des gens du voyage, dont les membres ne sont toujours pas officiellement désignés par un arrêté ministériel, s'est réunie par deux fois sous la présidence du sénateur Hérisson. Elle a été notamment sollicitée sur le projet ministériel de remplacement de la taxe d'habitation par un autre moyen de perception qui a donné lieu à un avis négatif unanime des associations.

L'ANGVC a également répondu favorablement à l'appel de l'Union des Etudiants Juifs de France pour participer à un voyage mémoriel en Pologne regroupant des voyageurs, des représentants d'associations et diverses personnes de confession juive. Un film a été réalisé sur ce voyage par Anna Pitoun qui sera édité en DVD en 2012.

Dans la cadre d'une plainte collective déposée au mois d'octobre 2010 au TGI de Paris, sur le conseil de Me William Bourdon et Me Léa Forestier, avec la Fnasat, la Voix des Roms, l'Ufat et le Mrap contre l'existence présumée de fichiers sur les Roms dans les serveurs de la gendarmerie, le Délégué Général a été entendu début 2011 par les services de police chargés de l'enquête par un magistrat instructeur.

Dernière initiative en date, l'alerte à réagir et la proposition d'un communiqué commun lancées par l'ANGVC vers les réseaux de l'UNIOPSS concernant certaines dispositions du projet de loi sur les terrains de camping de M. Léonard (cf. CP du 01/12 en annexe).

LA COMMUNICATION INTERNE DE L'ASSOCIATION

Informers les adhérents, et tous les partenaires de l'association est le reflet de notre dynamisme. Il est également le fondement de l'accès aux droits pour lequel nous œuvrons.

Le **guide pratique** des gens du voyage, qui est également disponible sur le site Internet de l'association, a encore été diffusé. Toutefois, son format de lecture n'a pas permis d'atteindre pleinement sa cible : seulement 2700 exemplaires ont été diffusés en 2011. Nous espérons que la prochaine version actualisée sous format papier en 2012 permettra de mieux atteindre les bénéficiaires.

Pour atteindre un plus large public, pas toujours adhérent ou inscrit dans les réseaux traditionnels de l'ANGVC, l'association a développé son **site Internet** (cf. statistiques des visites en annexes). Les pages de celui-ci ont été finalisées et les informations font l'objet d'actualisations régulières. Par rapport à 2010, la fréquentation du site a sensiblement augmenté sur l'année avec une moyenne de 1650 visites par mois environ. Fin 2011, un nouvel **espace dédié aux collectivités** a été ouvert sur le site de l'ANGVC afin de compléter l'offre d'information. Il s'agit de construire un site à l'image de l'association qui puisse répondre à la fois à sa fonction de support d'accès aux droits mais aussi de plateforme d'informations et d'outils mis à disposition de tous les acteurs concernés.

Le **bulletin de liaison** de l'association, destiné à tous les adhérents de l'association, reste le moyen de communication interne indispensable. Il sert à faire connaître au plus grand nombre l'action de l'association. En moyenne, quelques 500 bulletins sont expédiés chaque trimestre et on peut estimer que chaque exemplaire est lu par trois ou quatre personnes. De plus, chaque nouveau numéro expédié aux adhérents engendre la mise en ligne sur le site Internet de l'association du précédent bulletin de façon à permettre l'accès aux informations à un large public.

Cette année encore, l'association a développé la communication et informé non seulement ses délégués, mais aussi ses partenaires. Un travail de vigilance portant sur les informations touchant les Gens du Voyage et une **veille législative** ont été développés grâce à Internet. L'ANGVC reçoit régulièrement des témoignages de reconnaissance et des remerciements portant sur l'utilité de ce travail.

Cette démarche, alliée aux pratiques de communication élaborées par d'autres associations, trouve son prolongement dans la participation et la contribution active de l'ANGVC aux « Dépêches Tsiganes », élaborées par une équipe de journalistes sensibilisés aux questions relatives aux gens du voyage, dont la vocation est la mutualisation des informations au bénéfice de tous les acteurs concernés.

COMMUNICATION ET RELATIONS PARTENARIALES

Si le travail de l'ANGVC repose sur l'engagement de ses adhérents, l'association doit également s'appuyer sur le savoir-faire et la compétence d'autres personnes ou d'autres associations. C'est ainsi que certains partenariats ont été développés depuis plusieurs années.

Le Comité contre la Faim et pour le Développement (CCFD)

Le CCFD soutient l'ANGVC depuis 1998, notamment par une subvention destinée à financer les actions d'aide à l'accès aux droits des voyageurs, en particulier certaines sessions de formation. Il sollicite les propositions de l'association pour avancer ensemble dans la transformation des mentalités.

En 2011, ce partenariat s'est concrétisé par un soutien financier amplifié de nos actions pour consolider le poste de juriste et pour nos actions de diffusion d'informations et de sensibilisation des acteurs de l'habitat et du logement.

Le Secours Catholique

Cet organisation contribue depuis la création de l'association au financement et la soutient dans ses actions.

L'ANGVC avait remboursé en 2010 la seconde tranche du prêt octroyé en 2008 par le Secours Catholique. Devant les graves difficultés de trésorerie de l'ANGVC cette année, le Secours Catholique a généreusement accepté « d'effacer » les 8 500 € de la dette restant due par l'ANGVC.

La Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés (FAP)

Elle développe ses actions dans le domaine de l'Habitat et du Logement des exclus. La FAP appuie et soutient toute initiative visant à améliorer les conditions d'habitat et de stationnement des Gens du Voyage.

Face aux difficultés de l'ANGVC, la FAP s'est amplement mobilisée et a octroyé à l'ANGVC des moyens pour répondre à l'urgence et pour assurer l'avenir. Ainsi, dans le souci d'aider l'ANGVC à réfléchir à son développement, la FAP a permis de sauver in extremis le poste du juriste et d'assurer un fonctionnement normal de l'association.

Grâce à la FAP, l'ANGVC a également pu animer en région des sessions de formation des acteurs de l'habitat et du logement ainsi que des élus afin de les mobiliser sur les questions particulières d'urbanisme et d'habitat des gens du voyage.

Cinq rencontres thématiques ont eu lieu en 2011 : le 12 janvier à Lyon, le 11 février à Lille, le 30 novembre à Versailles, le 2 décembre à La Houssaye-en-Brie et le 7 décembre à Montpellier.

La Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et Gens du voyage (FNASAT - Gens du Voyage)

Elle occupe dans le paysage associatif d'accompagnement des Gens du Voyage un rôle d'observateur privilégié.

Certains délégués de l'ANGVC sont également membres d'associations associées au réseau de la FNASAT et Henri PIERRE, l'un des administrateurs de l'ANGVC dans l'Oise et consultant-expert de l'association en matière d'urbanisme, est membre de la Commission juridique de la FNASAT.

Comme avec d'autres associations, des échanges ont lieu régulièrement avec les responsables de la FNASAT sur tous les faits marquants et les dossiers qui concernent la vie des voyageurs.

L'ANGVC a contribué, à la hauteur de ses moyens, au projet concernant le recensement et la mise en valeur des commémorations et événements liés à l'histoire des Tsiganes pendant la Seconde Guerre Mondiale en France, notamment avec sa participation à un voyage mémoriel en Pologne (cf. infra), ainsi qu'elle a entamé des discussions avec la FNASAT pour initier des sessions de formation communes. Cependant, l'ANGVC n'a pas été sollicitée cette année sur le Programme National de l'Habitat.

Enfin, l'ANGVC a co-signé avec la FNASAT une campagne d'incitation à l'inscription sur les listes électorales, qui un communiqué de presse concernant l'application du schéma pour l'accueil des gens du voyage à Paris et a suivi le dépôt de plainte collective contre les fichiers de gendarmerie supposés concernant les Roms.

L'Union Française des Associations Tsiganes (UFAT)

L'ANGVC n'est pas membre de cette organisation qui revendique une trentaine d'associations membres. Cependant les membres du Bureau et du Conseil d'administration ont toujours souhaité rester en lien avec elle et ses membres et s'associer à des initiatives communes.

Sur cette base, de échanges et des actions communes ont lieu entre nos organisations soit de façon directe, soit à l'initiative de la FNASAT (projet « Mémoires Tsiganes 1939-1946 », campagne d'incitation à l'inscription sur les listes électorales) ou d'autres organisations comme SOS Racisme (Roma Pride du 1^{er} octobre).

Un de ses dirigeants est membre du Conseil d'administration de l'ANGVC.

L'association Halem

Connue depuis 2005 lors de la question de la taxe d'habitation, cette association s'est éminemment renforcée dans sa réflexion et ses pratiques partenariale. Elle estime que l'action de l'ANGVC et des voyageurs en matière d'habitat rejoint plusieurs de ses revendications et intérêts. C'est pourquoi elle a cherché à associer l'ANGVC à certaines initiatives du réseau RELIER concernant l'habitat mobile.

LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION DES VOYAGEURS

L'ANGVC a organisé 5 sessions de formation, d'information ou de sensibilisation en 2011 mais n'a pas pu, pour des raisons de trésorerie et de budget, organiser comme chaque année une session destinée aux délégués du Conseil d'Administration.

Ces sessions décentralisées sur les questions spécifiques de l'habitat des Gens du Voyage ont été organisées en partenariat étroit avec les délégations régionales de la Fondation Abbé Pierre. Elles ont touché environ 75 bénéficiaires pour répondre à l'objectif de porter à connaissance des élus et des acteurs locaux du logement et de l'habitat les dispositions relatives à l'urbanisme et l'habitat des gens du voyage.

La poursuite du partenariat pour des sessions décentralisées est envisagée avec la Fondation Abbé Pierre en 2012 afin de prolonger le travail entamé.

Conclusion

En 2011, l'ANGVC a tremblé sur ses bases après avoir reçu une alerte sérieuse sur la pérennisation de son action. Avec une question essentielle : saura-t-elle mobiliser les forces vives nécessaires à son développement et sa gouvernance ?

En 2012, l'ANGVC éditera la troisième édition actualisée de son guide pratique pour les gens du voyage. Elle va devoir encore se mobiliser pour répondre aux défis qui lui sont posés. Cependant, la longue période électorale que nous allons traverser pourrait retarder les échéances attendues tant sur le plan de l'évolution annoncée des politiques publiques que sur la capacité de l'association à mobiliser de nouveaux moyens pour remplir ses missions.

L'ANGVC sera particulièrement attentive et vigilante aux programmes des candidats à l'élection présidentielle qu'elle confrontera à ses revendications. L'ANGVC poursuivra son rôle de force de propositions, aux côtés de ses partenaires, face aux institutions pour que les politiques publiques intègrent sans discrimination les gens du voyage dans leurs dispositifs.

L'association devra également surmonter les réductions annoncées des subventions publiques par la recherche de solutions nouvelles. Elle a déjà anticipé, mais les marges de manœuvre sont limitées pour assurer l'avenir du fonctionnement de l'ANGVC.

Enfin, l'ANGVC préconise encore et toujours, dans un grave contexte de crise économique pour tout le monde, une solidarité sans faille entre les voyageurs. Là se joue sans doute la détermination à trouver les solutions pour l'avenir.

ANNEXES



Saint-Denis, le 11 mars 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ETAT INDIFFERENT CAUTIONNE LA DISCRIMINATION DE L'HABITAT MOBILE

L'Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques (ANGVC) déplore et dénonce l'attitude et l'indifférence des services déconcentrés de l'Etat concernant leur mission d'accompagnement des collectivités dans les procédures d'élaboration de leurs documents d'urbanisme et quant au contrôle de légalité exercé sur lesdits documents, notamment au regard du respect sans discrimination de la diversité de l'habitat et de la mixité sociale.

Suite à une enquête menée fin octobre 2010 auprès des 95 préfetures de la métropole, seulement 2 réponses (la Meuse et le Rhône), sur les 13 reçues ... font état d'une action satisfaisante quant à l'information relative à la prise en compte de l'habitat mobile qu'elles portent à la connaissance des collectivités pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

L'association déplore une conception de l'Etat qui consiste à se « défausser » systématiquement sur le recours éventuel aux procédures contentieuses, toujours longues et onéreuses pour les particuliers, plutôt qu'à s'engager dans une démarche pédagogique et de conseil auprès des collectivités, conformément à sa mission de service public.

En 2009 dans une précédente enquête auprès de l'ensemble des préfetures, l'ANGVC avait relevé et dénoncé l'existence, coutumière et contraire au droit, d'interdictions générales et absolues, inscrites dans les documents d'urbanisme des communes, concernant le stationnement isolé ou l'installation de caravanes, habitat permanent de leurs utilisateurs, en dehors des aires d'accueil éventuellement réalisées auxquelles elles pourraient être soumises.

Ces constats, maintes fois dénoncés par l'ANGVC, viennent également de faire l'objet d'une proposition (proposition n°7) dans le rapport d'information parlementaire sur le bilan et l'adaptation de la législation relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage, présenté le 9 mars à la presse.

Contacts : Madame Alice JANUEL, la Présidente - 06 20 67 62 90
Monsieur Marc BEZIAT, le Délégué Général - 01 42 43 50 21 / 06 15 73 65 40

Téléphone : 01 42 43 50 21
Télécopie : 01 42 43 50 09
Portable : 06 15 73 65 40
Email : angvc@free.fr
Site Internet : www.angvc.fr

52 rue Charles Michels 93200 Saint-Denis

SIRET 434 938 650 00026

**Préfecture de l'Oise,
M. Nicolas DESFORGES, le Préfet
1, place de la préfecture
60022 Beauvais cedex**

RAR

Objet : Reconnaissance et prise en compte de l'habitat des Gens du Voyage dans les documents d'urbanisme.

Monsieur le Préfet,

L'Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques (ANGVC – www.angvc.fr) privilégie un dialogue authentique et constructif entre la population sédentaire et les citoyens revendiquant un mode de vie itinérant. Elle exerce un rôle de référent dans les conflits pouvant survenir entre les Gens du Voyage et les différentes institutions sans exclure le recours aux juridictions compétentes quand elle se heurte à une fin de non recevoir.

La loi du 5 juillet 2000 a vocation à prendre en compte **l'accueil** et **l'habitat** des Gens du Voyage. Il n'a pas échappé au législateur que la seule réalisation d'aires d'accueil par les communes, si elle est indispensable, n'est pas la réponse suffisante au mode de vie des Gens du Voyage et que des solutions complémentaires et durables doivent être envisagées.

L'ANGVC a donc lancé deux enquêtes portant exclusivement sur **l'habitat** des gens du voyage auprès des préfets en 2009 et 2010. Il ressort de ces consultations que les résidences mobiles terrestres constituant l'habitat permanent et traditionnel de leurs utilisateurs sont rarement reconnues et prises en compte dans les documents d'urbanisme élaborés par les élus des communes et soumis au contrôle de légalité de l'Etat.

Je vous adresse ci-joint la liste récapitulative des actions entreprises à ce sujet dans l'Oise depuis le 1^{er} septembre 2010.

L'analyse des documents du DVD également joint appelle de ma part les constats suivants :

- Les élus confondent, par ignorance réelle ou feinte, accueil et habitat des gens du voyage alors que ces deux volets sont complémentaires et indissociables. Ils persistent à élaborer des documents d'urbanisme comportant des dispositions discriminatoires à l'encontre des résidences mobiles occupées à titre permanent par leurs utilisateurs
- Les commissaires enquêteurs, dans leur majorité, maîtrisent mal la législation relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage et sont peu sensibles aux questions soulevées par l'habitat mobile permanent
- La Direction départementale des territoires (DDT) est défaillante dans sa mission de conseil et de pédagogie envers les différents acteurs et manque de vigilance dans l'élaboration des documents d'urbanisme. En effet, les « porter à connaissance » sont de portée générale et ne tiennent pas compte des réalités locales et les réponses à nos interrogations sur le contenu des documents d'urbanisme s'en tiennent à des généralités quand elles ne sont pas erronées.

- Les avis des services de l'Etat sur les projets des plans locaux d'urbanisme arrêtés ignorent les réalités de terrain (cf. notre courrier du 24 novembre 2011 concernant la commune de Béthisy-saint-Pierre) ou sont muets sur les dispositions discriminatoires retenues par les élus à l'encontre des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Dans le cadre de l'association des personnes publiques, les représentants de l'Etat laissent écrire des règlements d'urbanisme comportant des interdictions générales et absolues de stationnement de résidences mobiles terrestres et dans certaines communes des rapports de présentation ne reflétant pas la situation réelle (contexte historique et géographique en matière de séjour des gens du voyage passé sous silence)
- Certaines études (diagnostic territorial, état initial de l'environnement) réalisées lors de l'élaboration des documents d'urbanisme par les bureaux d'études sont incomplètes voire erronées en ce qui concerne la diversité de l'habitat
- Le Président de l'Union des Maires de l'Oise n'a jamais répondu aux courriers qui lui ont été adressés depuis le 22 mars 2010 (date de l'envoi d'un CD-Rom abordant l'accueil et l'habitat des gens du voyage dans l'Oise à travers des textes juridiques, des courriers et des articles de presse)

Il faut rapprocher ces observations du bilan déplorable de l'Oise qui pointe parmi les départements ayant le plus faible taux de réalisation d'aires d'accueil en France et aucune mise en service en 2011. De telles conditions, dont la responsabilité incombe à l'Etat et aux collectivités, génèrent l'impossibilité pour les gens du voyage habitant en caravanes de stationner sur des terrains publics mis à leur disposition ou privés ouverts à l'urbanisation par les communes. Elles sont de nature à contraindre les Gens du voyage à l'occupation illégale de sites.

En conclusion, il apparaît que la présence des gens du voyage dans les territoires de l'Oise est rendue invisible par une combinaison subtile des actions des institutions qui ne reconnaissent pas le mode d'habitat permanent en résidence mobile terrestre en dehors des aires d'accueil et l'interdisent systématiquement dans les documents d'urbanisme.

Nos observations, qui seront transmises pour information au Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, ont pour objectif d'attirer votre attention afin que des dispositions soient effectivement prises pour limiter les dysfonctionnements et prévenir les situations litigieuses.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Henri PIERRE

PJ : un état récapitulatif de nos démarches et un DVD.

N.B. : J'ai prévu de verser, le moment venu, mes différents échanges avec les institutions aux Archives Départementales de l'Oise afin qu'il reste des traces écrites pour servir, d'une part, de matériaux à la recherche historique, et d'autre part, de témoignages pour que **nul n'ignore et n'oublie** que les gens du voyage sont victimes depuis de nombreuses années de textes et de comportements trop souvent fondés sur des discriminations (cf. délibération n° 2009-316 du 14 septembre 2009 de la HALDE parue au journal officiel du 17 octobre 2009)

Copies à l'ANGVC, à Roland GRUART (membre de la commission départementale consultative des gens du voyage)

**OISE - Documents d'urbanisme et habitat des gens du voyage
Bilan 2011**

Communes	DU	prescription	enquête publique	approbation	informations
Achy	PLU	X			Porter à connaissance type de la DDT, sans signification pour l'habitat des gens du voyage
Antilly	PLU élab		X		Avis commissaire enquêteur à obtenir.
ARC	SCoT				Porter à connaissance type de la DDT, sans signification.
Bacouël	PLU élab		X		Avis commissaire enquêteur à obtenir.
Bailleval	PLU rev		X		en cours
Bazicourt	PLU	X			Réponse d'attente de la DDT.
Berneuil-en-Bray	PLU	X			Silence de la DDT
Béthisy-Saint-Pierre	PLU élab	X	X		Porter à connaissance type de la DDT, sans signification. Cas emblématique.
Béthisy-Saint-Pierre	POS		X		Divers échanges avec le maire
Biermont	CC		X		Interpellation du commissaire enquêteur
Biermont	CC			X	Réponse sans intérêt de la DDT
Blargies	CC		X		Avis commissaire enquêteur à obtenir
Bouconwillers	POSmod		X		Interpellation du commissaire enquêteur
Boullarre	PLU			X	DDT/SATS réponse vide de sens
Breteuil-sur-Noye	PLUmod		X	X	Information du commissaire enquêteur
Canny-sur-Matz	PLU			X	
Carlepont	POSmod		X		CADA : annulé avis exemplaire du commissaire enquêteur
Cauffry	PLU			X	Caravanes interdites
CC du Pays de Valois	SCoT		X		Attente avis commissaire enquêteur
CC Oise et Halatte	SCoT		X		Avis exemplaire du commissaire enquêteur
Chamant	POS			X	Caravanes interdites
Chantilly	PLUmod		X	X	Caravanes interdites
Chevincourt	PLU		X	X	Interpellation commissaire enquêteur, transmission CD RE : CADA Caravanes interdites
Clairoix	PLU	X			Porter à connaissance type de la DDT, sans signification.
Compiègne	PLUmod		X		Interpellation du commissaire enquêteur
Cramoisy	PLUmod		X	X	Caravanes interdites
Creil	PLUmod		X		Réponse de la mairie
Crépy-en-Valois	PLUmod		X		Commissaire enquêteur : Avis sur la mémoire et la discrimination Information du TA
Daméraucourt	CC		X		Interpellation du commissaire enquêteur Réponse satisfaisante du SATB
Dargies	CC		X		Attente avis commissaire enquêteur
Ercuis	PLU élab		X		Interpellation du commissaire enquêteur
Espaubourg	PLU élab		X		Attente avis commissaire enquêteur
Francières	PLUmod		X		réponse au commissaire enquêteur
Golancourt	PLU			X	saisine DGALN

Gury	PLU élab		X		courrier erroné du SATC , exemple significatif du comportement de la DDT.
Janville	POSmod		X		Réponse de l'ARC
Jaux	PLU	X			Porter à connaissance type de la DDT
La Chapelle en Serval	POSmod			X	Réponse sans intérêt de la DDT
La Croix Saint Ouen	PLU			X	Réponse dilatoire de la DDT
La Croix Saint Ouen E2	PLUmod		X		
La Croix Saint Ouen E3	PLUmod		X		
La Neuville Garnier	PLU	X			DDT n'a pas répondu
La Neuville-Vault	PLU élab		X		Avis commissaire enquêteur à obtenir
Lafraye	PLU mod		X		En cours
Laigneville	PLUmod		X		Avis commissaire enquêteur à obtenir
Lamorlaye	POSmod		X		Réponse exemplaire de la mairie
Le Fay Saint Quentin	PLU	X			Porter à connaissance type de la DDT, sans signification.
Le Mesnil-en-Thelle	PLU rev		X		En cours
Le Meux	POS mod		X		En cours
Maisoncelle	PLU		X	X	Interpellation du commissaire enquêteur, caravanes interdites
Mareuil-sur-Ourcq	PLU			X	Caravanes autorisées Remerciements au maire
Marolles	PLU élab		X		Interpellation du commissaire enquêteur
Maysel	PLU elab		X		En cours
Mélicocq	POSmod		X		
Moliens	CC			X	
Montmacq	POSmod		X		Avis commissaire enquêteur à obtenir.
Monts	PLU élab		X		Commissaire enquêteur n'a pas répondu. Attitude exemplaire du maire
Moyvilliers	PLU	X			Porter à connaissance type de la DDT, sans signification.
Neuilly-sous-Clermont	PLU		X	X	Interpellation du commissaire enquêteur, caravanes interdites
Nogent-sur-oise	POSmod		X		avis exemplaire du commissaire enquêteur
Nointel	PLUmod		X		Avis commissaire enquêteur à obtenir
Novillers-les-cailloux	POSmod			X	Caravanes interdites
Noyon	PLU	X			DDT non sollicitée compte tenu de la vacuité de ses « porter à connaissance ».
Ormoy	PLUmod		X		CADA : annulation avis exemplaire du commissaire enquêteur
Oursel-Maison	PLU rev		X		En cours
Oursel-Maison	PLU rév		X		Avis commissaire enquêteur à obtenir
Peroy-les-Gombries	CC		X		Attente avis commissaire enquêteur
Rainvillers	PLU élab		X		Avis commissaire enquêteur à obtenir
Ressons-sur-Matz	POSmod			X	saisine DGALN
Ribécourt-Dreslicourt	PLU élab		X		En cours
Rivecourt	PLU	X			Mairie saisie DDT non sollicitée compte tenu de la vacuité de ses « porter à connaissance »

Romescamps	CC		X		Attitudes exemplaires du CE et du maire.
Rouvres-en-Multien	PLU élab		X		Attente avis commissaire enquêteur
Saint-Crépin-aux-Bois	PLU élab		X		En cours Courrier erroné de la DDT
Sainte-Geneviève	PLU elab		X		En cours
Saintines	PLU	X			Porter à connaissance type de la DDT.
Saint-Léger	PLU	X			Porter à connaissance type de la DDT, sans signification.
Saint-Leu	PLU	X			PAC, réponse sous-préfet après nombreux échanges
Saint-Martin-Longueau	PLUmod		X		Cf. lettre au maire.
Saint-Sauveur	PLU			X	Caravanes interdites
Saint-Sulpice	POSmod			X	Saisine DGALN
Saint-Vaast-les -Mello	PLU	X			Porter à connaissance type de la DDT, sans signification.
Senantes	PLU		X	X	Caravanes interdites
St Crepin Ibouvillers	PLU rev		X		En cours
Thiers-sur-Thèves	PLU	X			Porter à connaissance type de la DDT, sans signification.
Thiescourt	PLU mod		X		En cours
Ully-Saint-Georges	PLU rév		X		Avis commissaire enquêteur à obtenir.
Vieux Moulin	POSmod		X		Rapport commissaire enquêteur volé.
Vieux Moulin	POSmod			X	Saisine DGALN
Vignemont	PLU			X	Saisine CADA, saisine DGALN
Villers-sur-Coudun	POSmod		X	X	réponse exemplaire du commissaire enquêteur.



Par lettre RAR

**Mairie de la Farlède
Hôtel de Ville
place de la Liberté
83210 La Farlède**

Objet: Demande d'abrogation de dispositions illégales du Règlement Intérieur de l'Aire d'accueil

Saint-Denis, le 23 novembre 2011

Monsieur le Maire,

L'Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques (ANGVC) a été créée en 1997 afin d'assurer une représentation équilibrée des associations des Gens du Voyage au sein de la Commission Nationale Consultative des Gens du Voyage. Elle vise par des sessions d'information et de sensibilisation, par un appui juridique et par la communication auprès de ses adhérents à initier la responsabilité des Gens du Voyage. Cet objectif nous demande d'intervenir lorsque des familles se trouvent dans de véritables impasses ou pour œuvrer auprès des pouvoirs publics.

Nous sommes amenés à intervenir suite à la saisine de plusieurs membres de la communauté des gens du voyage concernant certaines dispositions du règlement intérieur de l'aire d'accueil de la commune.

En effet, l'article 3 du règlement intérieur relatif aux formalités d'admission dispose notamment qu'il faut que les voyageurs soient « *en règle avec les assurances des caravanes et des véhicules tracteurs* », et qu'avant leur entrée ces derniers déposent « *au bureau d'accueil la carte grise de chaque caravane, qui sera rendue au départ* ».

Si l'obligation légale d'être assuré et de détenir une carte grise n'est évidemment nullement contestée, il apparaît en revanche particulièrement choquant qu'un simple gestionnaire devienne titulaire, par l'entremise d'un règlement intérieur, du pouvoir de vérifier les contrats d'assurance des voyageurs et de confisquer leur carte grise pendant toute la durée de leur séjour. Le gestionnaire détiendrait-il les mêmes pouvoirs qu'un fonctionnaire de police ? Nul ne saurait contester que seuls les fonctionnaires de police ou de gendarmerie sont autorisés par la loi à contrôler l'assurance ou la carte grise des véhicules. Ces dispositions du règlement intérieur, qui octroient au gestionnaire des pouvoirs similaires à ceux des services de police, apparaissent parfaitement illégales.

De plus, l'article 3 permet au gestionnaire de refuser l'accès à l'aire en cas d'existence d'une précédente décision de justice d'expulsion ou pour des raisons de comportement dont il est seul juge. En d'autres termes, si une expulsion judiciaire a été prononcée il y a plusieurs années contre un voyageur, celui-ci ne pourra plus jamais séjourner sur l'aire. Cette logique, s'appuyant sur la tenue d'une « liste noire », confine à l'application d'une double peine qui est insupportable et bien entendue illégale. Permettre au gestionnaire de pouvoir arguer d'une ancienne décision de justice d'expulsion, pour refuser de façon intemporelle un nouvel accès sur une autre aire d'accueil est clairement contraire à la loi du 5 juillet 2000 qui impose une obligation légale d'accueil des gens du voyage. A titre de comparaison, le locataire d'un bail d'habitation contre lequel est prononcé une décision d'expulsion est-il pour autant privé de son droit à redevenir un jour locataire et à signer un nouveau contrat de location ?

En outre, avant même toute décision de justice préalable, le gestionnaire aurait aussi le droit de sanctionner, comme le ferait un magistrat, un usager en l'interdisant de séjourner sur l'aire dont il a la charge et en l'excluant sur le champ. Le gestionnaire disposerait-il de pouvoirs judiciaires lui permettant d'édicter des sanctions quand bon lui semble et à l'encontre de qui il veut ? La loi autorise-t-elle un simple gestionnaire d'aire d'accueil à prendre des sanctions d'exclusion et d'expulsion qui relèvent normalement de l'autorité d'un Tribunal de la République ?

Il convient de rappeler que le gestionnaire n'est ni magistrat ni législateur, et qu'il est tenu de saisir le tribunal compétent afin de faire constater une éventuelle violation du règlement intérieur et de demander les sanctions adéquates. Laisser le droit au gestionnaire de décider discrétionnairement qui peut séjourner sur son aire est par définition dangereux pour la liberté individuelle : on peut se demander quelles sont les limites de son propre jugement en la matière. Une parole prononcée un peu plus fort que de coutume à une coordinatrice serait-elle punissable d'une exclusion à vie ? Un échange de regards que le gestionnaire jugerait trop sombres et irrespectueux à son goût entraînerait-il une expulsion immédiate ?

Le rôle de gestionnaire n'est pas de juger ou de sanctionner, mais d'accueillir des usagers dans le respect de leurs droits.

Par ailleurs, ce document prévoit une indemnité journalière d'occupation (cf. article 9 « pénalité P1 » et le barème correspondant) de 30 euros en cas d'occupation jugée illégale par l'exploitant. Si l'on compare ce montant de 30 euros avec le prix de l'emplacement quotidien (entre 1 et 3 euros), celui-ci apparaît tout à fait exorbitant, voire disproportionné et abusif. Cette lourde sanction financière et son automaticité dénote une absence totale de prise en compte des cas particuliers et des besoins spécifiques de certaines familles à un moment précis. La pénalité de 30 euros, au regard de son caractère excessif et contraignant, semble être ainsi le signe d'une ingérence disproportionnée dans le droit à mener une vie familiale normale. En effet, pour éviter de payer cette pénalité, les voyageurs risquent d'être poussés à partir dans l'urgence alors qu'il peut y exister une nécessité ponctuelle de stationner quelques jours de plus pour des motifs d'hospitalisation ou de scolarisation ou encore des raisons professionnelles. Si l'existence de la sanction est en elle-même légitime et se comprend logiquement pour empêcher toute sédentarisation, elle ne doit pas cependant être de nature abusive et disproportionnée au point de violer le droit à mener une vie familiale normale (article 8 CESDH).

C'est pourquoi, pour une plus juste et meilleure gestion de l'aire, il nous apparaît nécessaire de supprimer toutes ces dispositions du règlement intérieur que nous considérons illégales.

Ainsi, au regard de ces éléments, êtes-vous disposé à abroger :

- les mentions de l'article 3 du règlement intérieur relatives au contrôle par le gestionnaire des assurances des véhicules et de la confiscation de la carte grise,
- les mentions de l'article 3 relatives au pouvoir octroyé au gestionnaire quant au refus de séjourner sur l'aire (double peine en cas de décision judiciaire ancienne et/ou pouvoir arbitraire),
- et celles du barème concernant le montant abusif de la pénalité P1?

Dans l'espoir d'une réponse positive et dans l'attente de vous lire, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, à l'expression de notre considération distinguée.

Alice JANUEL, La Présidente

PJ : Document ANGVC « règlement intérieur, ce qui est acceptable, ce qui est abusif » avec références aux articles de lois

Téléphone : 01 42 43 50 21
Télécopie : 01 42 43 50 09
Portable : 06 15 73 65 40
Email : angvc@sfr.fr
Site Internet : www.angvc.fr

52 rue Charles Michels 93200 Saint-Denis

SIRET 434 938 650 00026

Site Internet angvc.fr - Statistiques d'accès 2011

Mois	Moyenne journalière				Totaux mensuels					
	Hits	Fichiers	Pages	Visites	Sites	Volume	Visites	Pages	Fichiers	Hits
Dec 2011	884	605	118	65	2908	1,52 Gb	2020	3684	18780	27434
Nov 2011	795	542	104	61	2929	1,23 Gb	1854	3148	16287	23859
Oct 2011	826	582	102	61	3078	1,60 Gb	1900	3192	18044	25631
Sep 2011	773	532	95	63	2654	1,25 Gb	1899	2870	15978	23210
Aou 2011	734	475	101	69	2398	1,00 Gb	2140	3150	14737	22782
Juil 2011	761	455	99	57	2254	1,10 Gb	1794	3075	14107	23608
Juin 2011	662	440	83	49	2132	758,85 Mb	1495	2500	13228	19882
Mai 2011	976	722	88	42	1920	453,57 Mb	1322	2729	22388	30278
Avr 2011	826	624	62	35	1697	315,11 Mb	1051	1869	18734	24802
Mar 2011	1395	1096	96	44	2086	479,68 Mb	1393	2992	33982	43272
Fev 2011	1146	847	87	45	1772	412,98 Mb	1277	2436	23723	32097
Jan 2011	1220	866	95	47	1875	434,84 Mb	1482	2945	26862	37823
2011						10,48 Gb	19627	34590	236850	334678

Campagne pour l'inscription sur les listes électorales

« Sont électeurs les Françaises et Français âgés de dix-huit ans accomplis, jouissant de leurs droits civils et politiques et n'étant dans aucun cas d'incapacité prévu par la loi. »¹

Pour exercer ces droits, l'inscription sur les listes électorales est **obligatoire**².

Pour les « Gens du voyage », cette démarche **volontaire** se fait auprès de la commune de rattachement, **après 3 ans** de rattachement ininterrompu³.

En cas de **changement** de commune de rattachement, il faut également attendre 3 ans pour s'inscrire sur la liste électorale de la nouvelle commune. En attendant, on peut toujours voter sur l'ancienne.

Cas particuliers

- les jeunes de 18 ans sont inscrits d'**office** sur les listes électorales de leur commune de rattachement⁴ après avoir rempli leurs obligations⁵ au titre du service national : **recensement** à 16 ans et journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D.) effectuée.

- pour les personnes qui s'acquittent **depuis 5 ans** sans interruption d'une **contribution directe communale**⁶, il est théoriquement possible de s'y inscrire. Il s'agit des taxes foncières bâties et non-bâties, d'habitation et d'enlèvement des ordures ménagères.

Conditions

Avoir la nationalité française
Être âgé de plus de 18 ans

Date

avant le 31 décembre
de l'année précédant les élections

Lieu

mairie de la commune de rattachement

Cas particulier

Si on est ressortissant de l'Union Européenne, l'inscription est possible sur liste complémentaire pour les élections municipales et européennes.

> Utiliser respectivement les formulaires cerfa 12670 et 12671.

Documents à fournir

- **pièce d'identité** : carte nationale d'identité, passeport (pour vérifier l'identité et la nationalité)
 - numéro du **titre de circulation** et date du rattachement administratif,
 - **adresse de correspondance** pour recevoir la carte et la propagande électorale.
- > Utiliser le formulaire⁷ cerfa 12669

Cas particuliers

- si nationalité française non acquise à la naissance : certificat de nationalité ou décret de naturalisation
- si déplacement impossible : procuration sur papier libre d'une autre personne

1 Article L2 du Code électoral

2 Article L9 du Code électoral

3 Article 10 de la loi 69-3 du 3 janvier 1969

4 Article L11-1 du Code électoral

5 Article L111-2 du Code du service national

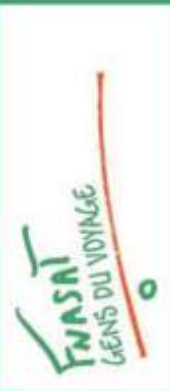
6 Article L11 du Code électoral

7 Cf. circulaire NOR/INT/A/06/00047/C du 25 avril 2006 du Ministère de l'Intérieur.

Élection	Personne(s) élue(s)	Assemblée	Date	Date limite	Compétence
Européenne	Député européen	Parlement européen	juin 2014	31/12/2013	participe à la production des textes de lois européens
Présidentielle	Président de la République		avril-mai 2012	31/12/2011	représente l'autorité de l'Etat, veille au respect de la constitution
Législative	Député	Assemblée Nationale	Juin 2012	31/12/2011	vote les lois
Territoriale	Conseiller territorial	Conseil Général et Régional	mars 2014	31/12/2013	finance les collèges, gère l'aide sociale (RSA), la protection de l'enfance
Municipale	Maire et conseiller municipal	Conseil municipal	mars 2014	31/12/2013	finance les écoles, gère l'urbanisme (PLU, POS), les aires d'accueil

N'hésitez pas à contacter pour tout complément d'information :

**Fnasat -
Gens du voyage**
info@fnasat.asso.fr
01 40 35 00 04



ASNIT
M. Vermeersch
06 07 74 60 21



ANGVC
angvc@free.fr
01 42 43 50 21



UFAT
M. Daumas
06 62 37 74 57



ALERTE

35 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS
30 collectifs inter-associatifs locaux présents dans 14 régions.



Communiqué de presse

Paris, le 1^{er} décembre 2011

On pourrait même expulser les pauvres qui n'ont plus qu'une tente !

Les associations du collectif ALERTE-UNIOPSS auxquelles se joint l'Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques (ANGVC) dénoncent les dispositions d'une proposition de loi adoptée le 16 novembre 2011 en première lecture par l'Assemblée Nationale. Ce texte relatif aux habitats légers de loisirs et à l'hébergement de plein air risque de jeter à la rue les milliers de familles contraintes de vivre à l'année sur un terrain de camping.

En effet les dispositions d'un nouvel article L. 335-1 de ce projet obligent les personnes qui résident en camping pendant plus de 3 mois à justifier d'une résidence principale. Il instaure par ailleurs de nouvelles taxes de séjour.

Autrement dit, désormais, on pourrait expulser les plus pauvres de leur campement au bout de 3 mois ! Et cela même en plein hiver ! Et même s'ils payent leur redevance ! Quant à la loi DALO, elle est inopérante puisque, malgré nos multiples demandes, une personne reconnue prioritaire par la commission de médiation peut se faire expulser de là où elle est sans qu'on lui ait d'abord proposé un nouveau logement !

Ainsi, au total, grâce à cette généreuse proposition de loi, on est encore moins protégé quand on vit dans une tente ou une caravane sur un terrain de camping faute de logement décent. L'inacceptable est dépassé !

ALERTE-UNIOPSS et l'ANGVC appellent le Gouvernement et les Parlementaires à revoir ce projet qui va maintenant être examiné par les Sénateurs.

Contacts presse

Bruno Grouès – 01 53 36 35 09 ou 01 53 36 35 47 – bgroues@uniopss.asso.fr

Valérie Mercadal – 01 53 36 35 07 – vmercadal@uniopss.asso.fr

Coordination et animation du collectif Alerte nationale

Uniopss - 15 Rue Albert – CS 21308 – 75214 Paris cedex 13 - Bruno Grouès : 01 53 36 35 47 – bgroues@uniopss.asso.fr
www.uniopss.asso.fr

Liste des associations membres du collectif ALERTE

Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP) ; Association Service Social Familial Migrants (ASSFAM) ; Amicale du Nid ; Comité national de Liaison des Associations du Réseau d'Accompagnement des Migrants (CLARA) ; Cimade ; Comité Chrétien de Solidarité avec les Chômeurs (CCSC) ; Droits d'Urgence ; Emmaüs France ; Familles Rurales Fédération Nationale ; COORACE ; Fédération des Associations pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL) ; Fédération Entraide Protestante ; Fédération Française des Equipes Saint-Vincent ; Fédération Habitat et Humanisme ; Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) ; Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les tsiganes et Gens du voyage (FNASAT-Gens du voyage) ; Fédération des Pact ; Fédération Vacances et Familles ; Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés ; Fondation de l'Armée du Salut ; Fonds Social Juif Unifié (FSJU) ; France Terre d'Asile ; Les petits frères des Pauvres ; Ligue des droits de l'Homme ; Médecins du Monde ; Mouvement ATD Quart Monde ; Secours Catholique ; Société de Saint-Vincent-de-Paul ; Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) ; Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes (UNHAJ) ; Union des professionnels de l'hébergement social (UNAF) ; Union nationale ADMR ; Union nationale des associations familiales (UNAF) ; Union Nationale Interfédérale des Œuvres et Organismes privés Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS).